



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5120079

N/REF : 27/11/2025 17H38 C:002640 I:23090
V/REF : F55379
V/Email reçu le Jeudi 27/11/2025 à 17H38

ALLIADE HABITAT
Service sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. ALH-3217
IMMEUBLE : LYON OBIOU
132, RUE DU DAUPHINE
69003 LYON

Dardilly, le 09 Décembre 2025

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 132 RUE DU DAUPHINE - LOGEMENT MME OUATTARA TEL 0685537561 AU 1ER ETAGE

MOTIF : INTERVENIR SUITE A UN DEPART DE FEU DANS LA CUISINE - FAIRE LA VERIFICATION ELECTRIQUE DU LOGEMENT

Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

INTERVENTION DU 03/12/2025 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT OUATTARA POUR LA RÉALISATION DES MESURES CONSERVATOIRES SUITE A UN DÉPART DE FEU DANS LA CUISINE.

CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUE DU LOGEMENT AVEC TEST DES LIGNES DEPUIS LE TABLEAU ÉLECTRIQUES. SUITE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS, MISE EN SÉCURITÉ, ISOLATION ET DEPOSE DE LA HOTTE QUI ÉTAIT EN DÉFAUT ET ISOLATION DE LA LIGNE D'ALIMENTATION. SUITE CONTRÔLE DU TABLEAU ÉLECTRIQUE, REMPLACEMENT DE 3 FUSIBLES 16A HS ET REMISE SOUS TENSION DES INSTALLATIONS. CONTRÔLE DU BON FONCTIONNEMENT. INSTALLATION OK.

OBSERVATIONS :

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	32,90	32,90
1,00	Controle , test, isoalation et consigna.	1	134,67	134,67



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5120079

TOTAL H.T.	167,57
T.V.A. a 10,00%	16,75
TOTAL T.T.C.En EURO	184,32

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

2711-1738

Prestation Parties Communes

HP 3217 - INC 250843 - COMMANDE DE REGUL, Travaux à réaliser entre le 05/12/2025 et le 05/12/2025

Votre contact : Raouchen KORAICH (06 26 65 32 17)

LYON OBIOU (ALH - 3217 - 001 - 0132)
132 RUE du DAUPHINE
69003 LYON 3EME ARRONDISSEMENT

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	167,57	1,00 U	167,57	10,00%
Suite sinistre incendie, commande de régularisation Réf inter : 271120251738 Mesures conservatoires suite incendie				

Virement CE

30 jours réception fact.(*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	167,57 €
Total TVA	10,00% 16,76 €
Total TTC	184,33 €

Veillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR